

Communauté
de CommunesHaut Limousin
en MarcheEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ

SÉANCE DU 7 AVRIL 2025

2025_060

ACTIONS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 25 mars 2025.

Nombre de conseillers		BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BERGER Odile, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BREGEAUD Laurent, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, GORIN Claudine, GUILLON Jean-Claude, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Bernard, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PEYRONNET Claude, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François, PERROT Corinne, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, SAILLARD Madeleine.
En exercice	62	
Titulaires Présents	45	
Suppléants Présents	1	
Pouvoirs titulaires	6	
Votants	52	

PRÉSENT Suppléant : DACKOW Jean-Michel.

POUVOIRS hors suppléant :

- COURTIOUX Vincent donne pouvoir à MARCOUX-LESTIEUX Patricia ;
- DE LA SALLE Jacques donne pouvoir à PERRIN Jean-François ;
- LAURENT-DUSSY Claudine donne pouvoir à DAVID Daniel ;
- MAURY Alice donne pouvoir à LAVERGNE Viviane ;
- ROCH Jean-Marie donne pouvoir à PEYRONNET Claude ;
- SCHIRA Bruno donne pouvoir à GORIN Claudine.

Excusés : AUBRUN Lynda, BARRIERE Jean-Paul, BREGEON Pascal, GENTY Guillaume, GUIBERT Philippe, GUIBERT Xavier, GUILLOT Olivier, LONDEIX Colette, SINGEOT Anne-Marie, THEVENOT Pierrette.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Madame FILLOUX Virginie est élue secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Marie Esclamadon, Vice-Président en charge de l'habitat et de l'urbanisme, s'exprime en ces termes :

L'Assemblée départementale a adopté, par délibération en date du 20 octobre 2022, la mise en œuvre d'un Programme Départemental de l'Habitat (PDH) pour la période 2023-2027.

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023, ce programme met en œuvre de nouvelles modalités d'intervention en matière d'amélioration de l'habitat privé.

Il est proposé d'examiner trois dossiers, pour un montant global de subvention de 1 610 € :

- Dossier de M.Courtioux (Val d'Oire et Gartempe) : amélioration énergétique de son logement, pour un montant de subvention de 660 € ;
- Dossier de Mme Audin (Bellac) : amélioration énergétique de son logement, pour un montant de subvention de 500 € ;
- Dossier de Mme Descoutures (Bellac) : adaptation de son logement, pour un montant de subvention de 450 €.

Les éléments constitutifs des demandes sont répertoriés dans le tableau synthétique annexé à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

Vu la délibération n° 2021_165 du 28 juin 2021 adoptant le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), qui porte des objectifs de rénovation énergétique du parc privé ;

Vu la délibération n° 2022_174 du 12 décembre 2022 approuvant la mise en œuvre d'un Programme Départemental de l'Habitat pour l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne pour la période 2023-2027 ;

Considérant les trois demandes de subventions reçues et annexées à la présente délibération ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer les trois subventions suivantes :

- Une subvention de 660 € à M. Courtioux pour l'amélioration énergétique de son logement,
- Une subvention de 500 € à Mme Audin pour l'amélioration énergétique de son logement,
- Une subvention de 450 € à Mme Descoutures pour l'adaptation de son logement,

Ces subventions seront versées au titre de l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre du Programme Départemental de l'Habitat, selon la répartition précisée dans le tableau annexé.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le
Président
Date de signature : 15/04/2025
Qualité : Signature des ACTES par le
Président
Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois

Eléments constitutifs du projet

Propositions de subvention soumise à délibération

Porteur de projet	Type de propriétaire	Nature du projet	Descriptif des travaux à réaliser	Coût estimatif des travaux	AMO	Date du Conseil	sub. travaux			sub. AMO		TOTAL aides publiques	TOTAL CC	
							ANAH	CDS7	CCHlAM	ANAH	CDS7			CCHlAM
CCOURTIOUX Jérôme 12, route de Guinay 87320 VAL D'ORE ET GARTEMPE	occupant	amélioration énergétique des logements	Pose pompe à chaleur Remplacement menuiseries isolation sol, murs et toiture Pose VMC / Pose volet extérieur	68 164,00 €	1 330,00 €	07/04/2025	40 146,00 €	1 500,00 €	500,00 €	1 010,00 €	160,00 €	160,00 €	43 476,00 €	660,00 €
AUDIN Aurélie 6, avenue de la Libération 87300 BELLAC	occupant	amélioration énergétique des logements	Isolation sous-sol Pose VMC Remplacement porte entrée Pose pompe à chaleur	24 663,00 €	830,00 €	07/04/2025	13 973,00 €	1 500,00 €	500,00 €	830,00 €	- €	- €	16 803,00 €	500,00 €
DESCOUTURES Sylvaine 22, route de Pommer 87300 BELLAC	occupant	adaptation des logements occupés par les personnes âgées	Création rampe accès WC et Douche adaptée	7 533,81 €	900,00 €	07/04/2025	5 274,00 €	942,00 €	300,00 €	600,00 €	150,00 €	150,00 €	7 416,00 €	450,00 €
TOTAL				100 360,81 €	3 060,00 €		59 393,00 €	3 942,00 €	1 300,00 €	2 440,00 €	310,00 €	310,00 €	67 695,00 €	1 610,00 €